

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 7 février 2011 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère:

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2011.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes depuis le dernier rapport.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois.
7. Avis de motion relatif à l'adoption du règlement n^o 455-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
8. Autorisation de dépense relative aux frais d'inscription concernant des cours de formation et pour assister au congrès annuel de la COMBEQ - inspecteur en bâtiment.
9. Autorisation de dépense concernant des frais d'inscription pour assister au Colloque sur la sécurité civile et autre formation pour les élus.
10. Demande de renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés.
11. Travaux dans les emprises du ministère des Transports.
12. Travaux de balayage de rues – autorisation de dépense.
13. Entente relative à une servitude de passage et partage des coûts avec la municipalité de St-Norbert d'Arthabaska.
14. Autorisation de dépense – Ameublement pour l'entrepôt et le bureau.
15. Acceptation du permis 2011-01-001 pour une valeur de 4 000,00\$.
16. AFFAIRES NOUVELLES
17. Période de questions.
18. Clôture de la séance.

2011-02-021

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-02-022

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2011

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2011 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-02-023

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer depuis le dernier rapport.

La liste des comptes du mois de janvier 2011 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 14 pages, totalisant 157 153,97\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de janvier 2011 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 157 153,97\$.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de janvier 2011, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

- | | |
|--|--|
| Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire | • Confirmation d'un montant de 46 848\$ relatif au remboursement d'une partie de la TVQ pour l'année 2010 |
| Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport | • Aide financière disponible pour soutenir l'accompagnement des personnes handicapées dans un contexte de loisir. |
| Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec | • Invitation au Forum sur la communication des risques qui se tiendra le 27 avril 2011 à l'hôtel Delta de Trois-Rivières |
| MRC d'Arthabaska | • Réception de la subvention concernant le Pacte rural – projet Plateau 4 saisons patinoire du parc Léon-Couture |
| Recyc-Québec – MRC d'Arthabaska | • Versement de la compensation pour la collecte sélective de l'année 2008 – 16987,26\$ |
| Solidarité rurale du Québec | • Invitation au forum sur la représentation électorale le 11 février prochain |
| Société de l'assurance automobile du Québec | • Nouvelle définition de <i>véhicule lourd</i> |
| Commission scolaire des Bois-Francis | • Invitation de Monsieur François Labbé, directeur général de la CSBF pour le dîner de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francis et de l'Érable – le mercredi 16 février 2011 |

- | | |
|---|---|
| La Fête des Voisins | • Invitation à s'inscrire à la Fête des Voisins |
| Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec | • Les Jeudis en chansons 2011 |
| Corporation de Loisir de St-Christophe d'Arthabaska | • Remerciement et contribution de 2 000\$ pour la confection de la patinoire au parc Léon-Couture |
| Télébec | • La mission de Télébec à l'égard du développement des régions |

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2011-02-024

Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu que monsieur Claude Michaud soit nommé maire suppléant pour les trois prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement n° 455-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Deneault relativement à l'adoption à une séance subséquente du règlement n° 455-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

2011-02-025

Autorisation de dépense relative aux frais d'inscription concernant des cours de formation et pour assister au congrès annuel de la COMBEQ -inspecteur en bâtiment

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu;

D'autoriser une somme de 450,00\$ plus les taxes applicables relativement à des frais d'inscription à un cours de formation offert par la COMBEQ dans le cadre de leur programmation 2011. Il est aussi autorisé des frais d'inscription de 550\$ plus les taxes applicables au congrès annuel de la COMBEQ pour l'inspecteur en bâtiment, Patrick Parenteau. La totalité des frais d'inscription et de déplacement sont partagés avec les municipalités de Ste-Anne-du-Sault et de Daveluyville à part égale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-02-026

Autorisation de dépense concernant des frais d'inscription pour assister au Colloque sur la sécurité civile et autre formation pour les élus

Attendu que l'Association de sécurité civile du Québec s'associe au ministère de la sécurité publique pour inviter les membres du Conseil au 11^e Colloque sur la sécurité civile;

Attendu que le programme de formation destiné aux élus et aux gestionnaires municipaux est déposé aux membres du conseil;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'autoriser les coûts pour deux inscriptions au Colloque sur la sécurité civile qui se tiendra à St-Hyacinthe les 16 et 17 février et aussi d'autoriser les frais pour une inscription à une session de formation du programme offert par la FQM qui se tiendra à Warwick le 19 mars prochain.

Qu'une somme totale de 645\$ plus les taxes applicables soit prise à même le budget réservé à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Suite à la page 2311)

2011-02-027

Demande de renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

Attendu que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal;

Attendu que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

Attendu que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

Attendu que la Croix-Rouge offre à la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska de conclure une entente de renouvellement de services aux sinistrés selon certaines modalités établies à l'entente et une contribution financière de 0,14\$ per capita;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu;

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accepte le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés proposée par la Croix-Rouge et s'engage à verser un montant annuel équivalent à 0,14\$ per capita pour la première année de l'entente et 0,15\$ per capita pour les années 2012 et 2013.

Que pour l'année 2011, le montant autorisé est de 422,10\$.

Que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska désigne Francine Moreau, directrice générale et coordonnatrice des mesures d'urgence pour assurer la liaison et le suivi à la présente entente;

Que la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-02-028

Travaux dans les emprises du ministère des Transports

Sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec durant l'année 2011. La municipalité nomme, Marcel Marchand, inspecteur municipal, à titre de responsable.

Que pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-02-029

Travaux de balayage de rues – autorisation de dépense

Attendu que la Municipalité a signé un contrat de deux ans pour les travaux de balayage des rues avec Les Entreprises Myrroy inc. en février 2010;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Louise B. Gosselin, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu d'autoriser la dépense relative aux travaux de balayage de rues sur une longueur approximative de 30 kilomètres à 355,00\$ du kilomètre pour une somme totale de 10 650\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-02-030

Entente relative à une servitude de passage et partage des coûts avec la municipalité de St-Norbert d'Arthabaska

L'inspecteur municipal informe le Conseil de la problématique concernant le déneigement dans le rang 6. Le résident de la municipalité voisine, St-Norbert d'Arthabaska, qui autorisait les camions de notre entrepreneur à faire demi-tour dans son entrée privée a mis fin à cette autorisation en décembre dernier. La municipalité de St-Norbert d'Arthabaska profitait de la même entente. Devant le refus de ce résident, et l'urgence de la situation, le Conseil de St-Norbert d'Arthabaska, a exécuté des travaux chez Monsieur René Fleury, résident de St-Christophe d'Arthabaska, afin de permettre aux camions de déneigement de faire demi-tour. Monsieur Fleury accepte de signer une entente avec les deux municipalités concernées, à certaines conditions inscrites à l'entente. Aussi, des travaux de finition seront à exécuter au printemps.

Attendu que la directrice générale soumet aux membres du Conseil une entente à intervenir entre Monsieur René Fleury, la municipalité de St-Norbert d'Arthabaska et la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska;

En conséquence, sur proposition du Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska accepte les modalités contenues à l'entente relative à une servitude de passage chez Monsieur René Fleury, résident au 100, rang 6 à St-Christophe d'Arthabaska.

Que la municipalité accepte les frais estimés de 5 650\$ pour compléter les travaux d'aménagement du terrain requis afin de permettre aux camions de déneigement de chacune des municipalités de faire demi-tour.

Que le coût des travaux sera partagé à part égale avec la municipalité de St-Norbert d'Arthabaska.

Que la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise Madame Clémence Le May, mairesse, et Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, à signer la dite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-02-031

Autorisation de dépense – Ameublement pour l'entrepôt et le bureau

Sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'autoriser une somme de 1 075\$ plus les taxes applicables pour faire l'achat d'un classeur quatre tiroirs, d'une étagère pour l'entrepôt et d'une chaise de bureau chez le fournisseur Buro-Pro.

Que les sommes déboursées seront prises à même les revenus annuels et comptabilisées dans les immobilisations en vertu de la Politique de capitalisation des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-02-032

Acceptation du permis 2011-01-001 pour une valeur de 4 000\$.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu d'accepter le permis portant le numéro 2011-01-001 pour une valeur de 4 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2011-02-023, 2011-02-025, 2011-02-026, 2011-02-027, 2011-02-029, 2011-02-030 et 2011-02-031.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de février 2011.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2011-02-033
Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

La signature par la mairesse équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

